

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 mai 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA
QUESTION DU FINANCEMENT DE LA PRÉSENTATION
D'INSTANCES ÉCOLOGIQUES PAR LES GROUPES
D'AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Les déclarations que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) a faites récemment à la Chambre ont freiné la participation autochtone aux audiences de la commission Berger. En outre, au dire de M^e Ian Scott, conseiller juridique de la commission d'enquête, le ministère aurait fait savoir à celle-ci que le ministre n'avait pas l'intention d'appuyer financièrement les associations pour la défense de l'écologie à même le budget d'exploitation de la Commission. Je propose donc, avec l'appui du député de Moose Jaw (M. Neil):

Que la question cruciale du financement de la participation des groupes d'autochtones et d'écologistes soit immédiatement renvoyée au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. l'Orateur: A l'ordre. Proposée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, la motion ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'OPPORTUNITÉ DE LA PRÉSENTATION PAR LE SÉNAT D'UN
AMENDEMENT AU BILL RELATIF AUX TRAITEMENTS DES
PARLEMENTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion se rapportant à une question urgente et d'une pressante nécessité. L'urgence porte sur l'état de notre économie ainsi que sur la nécessité d'établir la crédibilité de la direction qu'on nous donne actuellement. Je propose donc, appuyé par le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman):

Que la Chambre somme le gouvernement de charger le leader du gouvernement au Sénat de proposer un amendement au bill C-44 afin de plafonner toute augmentation à 12 p. 100 ou \$2,400, soit au moins élevé de ces deux montants.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion. Comme le député la propose aux termes de l'article 43 du Règlement, on ne peut la débattre sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

AIR CANADA

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'EFFICACITÉ DES
MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DC-9—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion au sujet de l'affaire suivante: un DC-9 d'Air Canada, vol n° 223, quittant Ottawa le 1^{er} mai à 14 h 35, à destination de Winnipeg et Regina, a dû revenir brusquement à l'aéroport d'Ottawa à cause d'une défectuosité dans le système de dépression, qui a tout bouleversé dans la soute à bagages et semé l'inquiétude chez les voyageurs. Je propose, appuyé par le député de Dauphin (M. Ritchie):

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports de mener une enquête sur l'efficacité des 21 modifications opérées par Air Canada sur sa flotte de DC-9.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion étant présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, elle exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LES MOTIFS DU SILENCE ENTOURANT LE RAPPORT DU
COMMISSAIRE FÉDÉRAL DES INCENDIES AU SUJET DES
RISQUES À BORD DES BATEAUX DANS LES ÉCLUSES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je demande, aux termes de l'article 43 du Règlement, à proposer une motion qui s'explique d'elle-même. Étant donné qu'un rapport étiqueté «secret et confidentiel» que le Commissariat fédéral des incendies a soumis à Parcs Canada le 2 octobre 1974, affirme en partie à propos de tous les canaux exploités par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, que tout incendie à bord d'un bateau au cours de la traversée des écluses entraînerait de nombreuses pertes de vies, et fait quatre recommandations essentielles précises à appliquer immédiatement pour préserver des vies humaines, la Chambre prie le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) de dire, dans une déclaration, pourquoi le rapport n'a jamais été rendu public et les recommandations qu'il contient n'ont